



**Art & Culture**  
**Fabri de Peiresc**

Association culturelle  
du territoire Alpes Provence Verdon

# APPEL A CANDIDATURES RESIDENCE D'AUTEUR.E.S

**- ET ACTIONS DE MEDIATION A DESTINATION DE COLLEGIENS -**

## **Contact / Renseignements**

Association Art et Culture – La Chouette  
Oriane Barrois, directrice  
04.92.83.12.43 / chouette.direction@gmail.com

Avec le soutien de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, Sources de lumière, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Alpes de Haute Provence et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence et en partenariat avec les collèges d'Annot, St André les Alpes et Castellane.

## Le porteur de projet

**Art et Culture – La Chouette** est une association qui intervient depuis 24 ans sur 41 communes rurales et de montagne des Alpes de Haute Provence.

Elle développe sur ce territoire :

- une **programmation artistique professionnelle et pluridisciplinaire** qui se compose de saisons culturelles, de temps forts (festival de musique, de danse, résidences de territoire) et d'actions culturelles à destination de publics ciblés – environ 300 rencontres publiques par an ;
- un **accompagnement des projets et acteurs culturels locaux** sous la forme de conseils techniques et stratégiques, une régie de prêt de matériel, un appui au réseau des médiathèques, une mise en réseau des acteurs culturels locaux et la co-coordination d'un réseau départemental.

Que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre d'une programmation culturelle ou dans l'animation et le soutien d'initiatives culturelles locales, elle est notamment attachée à :

- respecter des principes de gratuité et d'itinérance ;
- proposer des projets à l'année, et tout particulièrement lors des inters saisons ;
- impliquer les habitants dans l'accueil des projets culturels ;
- s'associer aux acteurs locaux, associatifs ou communaux, pour la mise en place de projets partagés et systématiquement multi partenariaux ;
- mutualiser compétences, moyens et projets à l'échelle d'un territoire ;

L'association est reconnue d'intérêt général depuis 2007. Depuis 2018, elle dispose de l'agrément « Espace de Vie Sociale » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales.

## Le contexte de la résidence

Depuis sa création, l'association Art et Culture Fabri de Peiresc a mené un important travail en direction des lieux de lecture de son territoire dans des objectifs de mise en réseau, d'informatisation et de professionnalisation.

Aujourd'hui, en partenariat avec la **Direction Régionale des Affaires Culturelles Paca** et la **Communauté de communes Alpes Provence Verdon, Sources de lumière** elle anime sur le territoire de la communauté de communes, **un Contrat Territoire Lecture**. Ce contrat vise notamment à conforter le réseau des 18 lieux de lecture et à initier des projets culturels en vue de développer la lecture publique à l'échelle de ce vaste territoire.

Pour répondre à ces objectifs et pour la sixième année consécutive, les partenaires souhaitent accueillir un.e/des auteur.e.s en résidence de création. La résidence offrira un espace de création à/aux auteur.e.s et permettra également de développer des actions de médiation à l'attention des habitants du territoire, et notamment des élèves des 3 collèges.

## L'objet de la résidence

Le projet de résidence d'auteur.e.s, qui sera porté par l'association Art et Culture Fabri de Peiresc et co-animé avec le réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCAPV, vise :

- **l'accueil d'auteur.e.s** pour le développement d'un **projet d'écriture**. Ce projet d'écriture pourra concerner une large variété de formats (liste non exhaustive) : roman, livre d'art, poésie, album, fiction, documentaire, théâtre...
- **la mise en place d'actions de médiation** animées par le.s auteur.e.s, qui permettront aux habitants d'approcher le processus de création en cours.

## Les modalités

La résidence se déroulera **entre janvier et avril 2023, dans les conditions suivantes** :

- Résidence de 8 semaines, soit en continu, soit fractionnable en deux séjours maximum.

Elle sera organisée comme suit :

- **70%** du temps de la résidence sera consacré à la création ;
- **30%** du temps de la résidence sera consacré aux actions de médiation en lien avec la création (pour 8 semaines de résidence, cela représente 84 heures de médiation, temps de trajets locaux compris).

L'organisation du temps entre création et médiation pourra être adaptée à chaque projet (soit croisement continu des deux temps, soit organisation successive des deux temps).

**Les actions de médiation devront alterner prioritairement des propositions imaginées spécifiquement en direction des collégiens** (6 classes de 4<sup>ème</sup> des 3 collèges du territoire à Annot, St André les Alpes et Castellane pour un volume de 6h à 12h de médiation par classe) **et à la marge, des propositions tout public**. Ces actions de médiation devront permettre, notamment en direction des collégiens, une approche singulière de l'écriture et solliciter la créativité des élèves.

A l'issue de la résidence, à une date définie avant le début du séjour, **une restitution** du travail de création et des actions de médiation sera organisée. Dans ce cadre, un projet collaboratif, associant les 3 collèges sur un projet commun serait un plus. Un projet laissant une trace pour le territoire serait également un plus. Des **étapes de travail** pourront également être valorisées auprès des habitants au cours du séjour.

A minima, en amont du séjour, **une réunion** sera organisée pour affiner les propositions de médiation et établir conjointement le calendrier de la résidence.

Concernant la création personnelle de.s auteur.e.s, la résidence pourra faire l'objet d'une **étape de création** comme d'une **création achevée**. Les commanditaires sont ouverts sur ces questions. Au besoin, un comité composé d'habitants, peut être imaginé pour suivre et discuter les étapes de création.

## Les conditions

**L'association Art et Culture Fabri de Peiresc prendra à sa charge** :

- Le logement de le.s auteur.e.s pendant le temps de son/leurs séjour.s ;
- Une bourse d'aide à la création d'un montant brut de 5000€ pour 8 semaines.
- Les frais de déplacement domicile / lieu de résidence, à hauteur maximale de 300€ aller-retour et sur justificatifs.
- Les frais de déplacement sur le territoire en lien avec les actions de médiation menées dans le cadre du projet de résidence, sur accord préalable et justificatifs. Le.s auteur.e.s retenu.e.s devra/ont être autonome.s dans ses /leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel. Il conviendra de prendre en compte que le territoire est vaste, situé en zone rurale et montagnarde, avec des communes et vallées enclavées (pneus neiges obligatoires).
- Le matériel destiné aux actions artistiques et culturelles, sur accord préalable.

**Le.s auteur.e.s aura/ont à sa/leur charge** :

- Frais de déplacement personnels ;
- Repas ;
- Le matériel destiné à la création ;
- Ses/leurs éventuelles communications.

Le.s auteur.e.s devra/ont mentionner le cadre et les financeurs de la résidence dans toute promotion ou réalisation du projet.

## Le dossier de candidature

### Le dossier comprendra :

- 1 fiche de renseignements (annexée au présent appel à candidatures)
- 1 biographie ou CV (1 page max)
- 1 note des références des projets déjà menés et éditions préalables
- 1 note d'intention sur le projet de résidence (5 pages max.) qui comprendra nécessairement 5 rubriques :

- 1) Présentation du projet de création ;
- 2) Descriptif des actions de médiation envisagées. Pour chacune d'elles : contenu / public / durée / matériel ;
- 3) Descriptif du projet de rendu, de restitution et éventuelles étapes de travail envisagées ;
- 4) Estimation du coût du matériel destiné aux actions de médiation ;
- 5) Calendrier prévisionnel.

Le dossier est à envoyer **uniquement par courriel** ou transfert de fichiers (wetransfer.com ou équivalent) à : [chouette.direction@gmail.com](mailto:chouette.direction@gmail.com).

La date limite de réception des candidatures est fixée au **18 septembre 2022**.

Les projets seront étudiés par un jury composé de membres des structures partenaires (Art et Culture Fabri de Peiresc, médiathèques, collèges...).

L'annonce du candidat retenu se fera fin septembre 2022.

# **Annexe**

## **Fiche de Renseignements**

**Nom :**

**Prénom :**

**Ou Nom de la structure :**

**Adresse :**

**Tel :**

**Email :**

**Site web :**

**Période(s) de disponibilité entre janvier et avril 2023 :**

**Véhicule personnel, équipé de pneus hiver ? Oui / Non**